



6 décembre 2016

(16-6649)

Page: 1/3

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION DE MESURES D'URGENCE

1. Membre notifiant: <u>ÉMIRATS ARABES UNIS</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:
2. Organisme responsable: <i>Ministry of Climate Change and Environment</i> – MOCCAE (Ministère du changement climatique et de l'environnement)
3. Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant): Volailles vivantes (SH 0105) et produits de volaille, y compris la viande de volaille (SH 0207), les oisillons d'un jour (SH 0105.11) et les œufs à couver, à l'exception de la viande traitée thermiquement
4. Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable: <input type="checkbox"/> Tous les partenaires commerciaux <input checked="" type="checkbox"/> Régions ou pays spécifiques: Scanie (Suède)
5. Intitulé du texte notifié: <i>United Arab Emirates is imposing a temporary ban on the importation of domestic and wild birds and their untreated by-product, day-old chicks, hatching eggs from Sweden, and imposition of a temporary ban on poultry meat and table eggs from Skane, province in Sweden</i> (Mise en place par les Émirats arabes unis d'une interdiction temporaire de l'importation d'oiseaux domestiques ou sauvages et de leurs sous-produits non traités, d'oisillons d'un jour et d'œufs à couver en provenance de Suède, ainsi que d'une interdiction temporaire visant la viande de volaille et les œufs de consommation en provenance de la province de Scanie (Suède)). Langue(s): arabe. Nombre de pages: 2
6. Teneur: Par suite de la publication par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) le 25 novembre 2016 d'une notification concernant la présence d'un foyer du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en Scanie (Suède), les Émirats arabes unis adoptent une mesure sanitaire de précaution destinée à prévenir le risque d'introduction du virus de l'IAHP par le biais des importations d'oiseaux vivants et de leurs produits en provenance de Suède. La mesure prévoit: <ol style="list-style-type: none">1. une interdiction temporaire de l'importation d'oiseaux domestiques ou sauvages et de leurs sous-produits non traités, d'oisillons d'un jour et d'œufs à couver originaires de Suède;2. une interdiction temporaire visant la viande de volaille, les œufs de consommation et leurs produits non traités en provenance de la province de Scanie (Suède), à l'exception des produits traités thermiquement;3. les lots de viande de volaille expédiés de Scanie (Suède) avant le 3 novembre 2016 sont exonérés de cette mesure.
7. Objectif et raison d'être: <input checked="" type="checkbox"/> innocuité des produits alimentaires, <input checked="" type="checkbox"/> santé des animaux, <input type="checkbox"/> préservation des végétaux, <input checked="" type="checkbox"/> protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, <input type="checkbox"/> protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites.

8.	Nature du (des) problème(s) urgent(s) et raison pour laquelle la mesure d'urgence est prise: Un risque de contamination découle de l'importation de volailles et de produits de volaille en provenance de la province de Scanie (Suède), qui est affectée par l'influenza aviaire hautement pathogène. Les mesures en question sont adoptées par suite de la notification de la présence d'influenza aviaire hautement pathogène en Scanie (Suède) le 25 novembre 2016. Les mesures appliquées sont conformes à l'article 10.4.4 (chapitre 10.4) du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).
9.	<p>Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle:</p> <p><input type="checkbox"/> Commission du Codex Alimentarius (par exemple, intitulé ou numéro de série de la norme du Codex ou du texte apparenté):</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code sanitaire pour les animaux aquatiques): Chapitre 10.4 du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)</p> <p><input type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux (par exemple, numéro de la NIMP):</p> <p><input type="checkbox"/> Néant</p> <p>La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale:</p>
10.	Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles:
11.	<p>Date d'entrée en vigueur (jj/mm/aa)/période d'application (le cas échéant): 29 novembre 2016</p> <p><input type="checkbox"/> Mesure de facilitation du commerce</p>
12.	<p>Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: <input checked="" type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p> <p>Ministry of Climate Change and Environment Eng. Majd Mohamed Alherbawi Director of Food Safety Department P.O. Box 1509 Dubai (Émirats arabes unis)</p> <p>Téléphone: +(971 4) 214 8472 Fax: +(971 4) 265 5822 Téléphone mobile: +(971 50) 6260516 Courrier électronique: mmalherbawi@moccae.gov.ae Site Web: http://www.moccae.gov.ae/</p>

13. Texte(s) disponible(s) auprès de: [X] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

Ministry of Climate Change and Environment
Eng. Ahlam Almannaei
Agricultural Engineer in Food Safety Department
SPS Enquiry Point
P.O. Box 1509
Dubai (Émirats arabes unis)

Téléphone: +(971 4) 214 8495
Fax: +(971 4) 265 5822
Téléphone mobile: +(971 50) 5903056
Courrier électronique: aaalmanaei@moccae.gov.ae
Site Web: <http://www.moccae.gov.ae/>